

# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

Les écart, hameaux  
et lieux-dits  
de la commune  
de Saint-Nicolas-du-Pélem

*Pays d'Argoat N° 18*

*Michel Prizac*

## Avertissements :

1. Ils sont indiqués par ordre alphabétique.
2. Ils sont orthographiés tels que dans la liste alphabétique par commune de l'INSEE, index départemental établi d'après le recensement de 1982.
3. Le mot village sera pris au sens général y compris celui de hameau.
4. La microtoponymie est un exercice délicat. Nous prenons ici un maximum de garanties scientifiques pour cerner au mieux la vérité. Parfois, en cas de doute persistant, nous proposerons plusieurs hypothèses parmi les plus plausibles.
5. Que le lecteur bretonnant ne soit pas surpris si, pour des noms qui lui paraissent simples, voire évidents, nous proposons des significations auxquelles il n'a peut-être pas pu penser faute simplement de maîtriser les mots du vieux breton (avant 1100) ou du moyen breton (1100-1650). En effet, une majorité des noms de lieux sont de création médiévale ou antérieure.
6. Nous accueillerons avec plaisir toutes propositions ou remarques susceptible de faire progresser la connaissance des noms de lieux.

## Documents cités dans cette étude

1. État des âmes de la paroisse de Bothoa établi en 1806 par Mathurin ALANO, curé.
2. *Les noms de lieux bretons, toponymie descriptive*, CRDP, Rennes.
3. *Dictionnaire des saints bretons*, éd. Sand, 1985.
4. Jean-Marie PLONEIS, *La Toponymie celtique*, éd. du Félin, 1989.
5. Gwenolé LE MEN, *1700 noms de familles bretons*, éd. Skol, 1975.
6. Maurice BARBE, *Nouveau dictionnaire des prénoms*, éd. Ouest-France 1.

## Beaucours

Château de Beaucours, château appartenant au seigneur de Beaucours (nom de personne). Autre château de Beaucours à Plélo.

## Belinger

Écrit *bilenger* en 1806<sup>1</sup>.

Deux possibilités :

### a) *Belinger*

- *Ben* avec atténuation du « p » en « b » comme *Pen Oas*, donnant *Benoas*, signifiant Pen Ar Oas

- *In Ger* : en vannetais, le « a » devient facilement « e » voire « i », soit *En Ger*, *An Ger* : le village Belinger serait Pen An Gucr : « l'extrémité du village ».

### b) *Bilenger*

de *bil* : « hauteur »<sup>2</sup>. Nous aurions : « le haut du village ».

## Bleirus

*Bleiroux* en 1806<sup>1</sup>. Du vieux breton *blein* qui a donné *lein* (« sommet »). Ceci situe la création du village avant 1100.

*Rus* :

- soit Roux, nom de personne, alors *bleirus* : *Blei er Roux*. : hauteur appartenant à un dénommé Roux ;

- soit *Roz* : « coteau ». Un *Lein ar Roz* existe d'ailleurs à Sainte-Tréphine. Bleirus serait *Bleiroz*, équivalent de *Lein Ar Roz* et signifiant : « le haut du coteau » ou « le sommet du coteau ». Cette deuxième hypothèse nous semble de loin la plus plausible.

## Botcol

*Bod* : sens initial de « résidence ». Ce n'est que tardivement qu'il a évolué vers la notion de buisson.

*Col* : pour avancer dans les recherches sur ce mot, il nous semble que ce terme recouvre plusieurs significations suivant le lieu auquel il se rapporte. En général, *bod* (« résidence ») se trouve déterminé par le nom d'un saint. Il existe un saint Goal qui a donné son nom à Locoal. Il pourrait s'agir de ce même saint pour Botcol. Bodgoal, Bodgoel, Bodgo(e)l, Bodgol.

*Bodgol* : « résidence de saint Goal ». Nous n'excluons pas totalement *col* venant du vieux breton *goloet* (« creux ») qui donnerait pour *botcol* : « résidence de la combe ».

## Bothoa

*Bod* : « résidence ».

*Toha* : de saint Doha<sup>3</sup>. Un lieu-dit Saint-Doha existe à Merdrignac.

Bothoa : « résidence de saint Doha ».

### Canac'h Huitel

*Canac'h*, en fait *kanac'h*, est une évolution de *kenec'h* et de *krec'h* : « colline ».

*Huitel* : *ar c'hwitell* : « le sifflet ».

Canac'h Huitel : « la colline du sifflet ».

### Canac'h Leron

*Canac'h* : « colline ».

*Leron*, en fait *laeron*, pluriel de *laer* : « voleur ».

Canac'h Leron : « la colline des voleurs ».

### Clandy

De *klañv* : « malade » et *ti* : « maison ».

Clandy : « maison des malades », « maladrerie ».

### Coaz Saliou

Coaz : altération du « g » en « c ». *Goas* : « ruisseau » ou « rivière ». Saliou, pluriel de *sal* : « salle ». Historiquement, la notion de « salle » est liée à la maison noble, à la ferme manoir, au manoir ou au château.

Goas Saliou : « ruisseau des salles » ou « ruisseau à Saliou » (nom de personne).

### Colibathao

S'il s'agit réellement d'un nom de hameau ancien, il peut s'expliquer ainsi :

*Coli*, évolution du latin *cole* (ex : Canihuel anciennement *Cole alla* : « haute colline »).

*Bathao* : permutation probable du « h » et du « t », *bahtao*. Le « h » lui-même est une transformation du « n » non prononcé. On la retrouve dans *eman*, prononcé *ema...*

*Bantao*, de *pantou* : « pentes », « escarpements ».

Colibathao : « les pentes », « les escarpements », « les collines escarpées ».

### Content (Le)

Nom français d'origine récente.

### Cordelen

*Lenn* : « lac », « étang ».

*Cord* : le « d » est une mauvaise transcription du « n », soit *korn*.

En 1806, Mathurin Alano recense en la paroisse de Bothoa un « Cornerc'Hoat » et un « Cornerose \* ».

Jean-Marie Ploneis cite à Ploëzal un Corn an Guer qu'il traduit par « le coin de l'étang ».

Cordelen : « le coin de l'étang ».

### Corong (Le)

En breton, *kouronk* : « lieu de baignade <sup>2</sup> ».

### Cosquer (Le)

*Kêr* : « ville », « village ».

*Kozh* : « vieux ».

En pays gallo, *cosquer* a souvent été traduit par «vieuville» plutôt que « vieille ville ».

En Côtes-d'Armor, 16 « vieuville » contre 4 « vieille ville ».

Cosquer : « l'ancien village ».

### Cotterio

*Koed*: «bois» en vannetais. La forme orale n'a pas conservé le « e » d'où *kod*.

*Rio* : pluriel vannetais de *ri* (« roi »).

Cotterio : « bois à Rio ».

### Crecom

*Krec h* : « hauteur », « colline ».

*Komm* : « vallée ».

A partir d'une traduction de Jean-Marie Ploneis <sup>4</sup> concernant *Creac'h Min* à Louannec, nous pourrions dire :

Crecom : « la côte du val ».

### Croix ar Hardie

*Croix*, traduction de *Kroaz*.

*Ar Hardie* fait penser à *karr ti* (« maison », « abri pour la charrette ») : « hangar ».

Croix ar Hardie : « la croix du hangar » ou mieux « la croix proche du hangar ».

### Croix de Kussuliou

*Croix* : *kroaz*.

*Kussuliou* : plusieurs hypothèses pourraient être avancées, mais aucune ne donne réellement satisfaction. Serait sans doute à rapprocher de Toul Cuz de Plounérin et des 17 Kergus du département des Côtes-d'Armor.

### Croix Henry (Le)

En breton, *kroaz Herri*.

Henry : prénom d'étymologie germanique de *haim* : « maison » et *rik* : « roi » <sup>6</sup>.

### Dalbartic

*Tal* : « front », « près de ».

*Bartic* diminutif en *ic* de :

- *barr* : « sommet »,

- *marr* : « écobue ». L'écobuage a été pratiqué dans nos régions jusqu'aux années 30.

Dans ce cas, le « m » serait devenu « b » comme dans *lamm* (« sauter »), prononcé *lambat*.

Dalbartic : « front du petit sommet » ou « front du petit écobue ».

### Danouedel

*Tan* : « chêne » en vieux breton.

*Koedel, koedec* : « boisé ».

Danouedel : « endroit planté de chênes », « la chênaie »

### Danouet

*Tan* : « chêne » en vieux breton.

*Koed* : « bois ».

Danouet : « le bois de chêne », « la chênaie ».

### Dieu Le Veut

Type d'évolution extrême. Il montre néanmoins toute la complexité de la microtoponymie ce qui signifie les plus grandes précautions dans l'interprétation.

Dieu Le Veut, prononcé aujourd'hui *dieulveut* ou *iolvan*, s'écrivait *riolvan* en 1806 <sup>1</sup>

*Rien* vannetais, désigne un tertre.

A Merléac ( où l'évolution du breton a été stoppé du fait du recul de la frontière linguistique), il existe un *rigolvan* : « tertre au moineau ». *Rigolvan* a donné *Riolvan* par non prononciation du « g ». En fait Dieu le veut s'appelle *Rigolvan* et signifie « tertre au moineau ».

### Dreau (Le)

Écrit *Drehaut* en 1806 <sup>1</sup>.

A défaut de formes plus anciennes, voici les probabilités les plus fiables.

*Dreau* : de *dre(z) aou*, c'est-à-dire « les ronces » ou « le roncier ».

*Treaou*, de *tre* avec trois significations possibles :

- *tre*, issue de *trebo* : « village » <sup>2</sup>,
- *tre*, de *traon* : « vallée »,
- *tre* : « trêve » comme Trévou-Tréguignec.

Soit donc « les villages », « les vallées », « les trêves ».

A notre sens, la notion de « ronces », de « roncier » est la plus acceptable.

### Garenne (La)

Francisation de *gwaremm*. A l'origine, « terrain de chasse » réservé au seigneur.

### Garenou

Pluriel breton du mot français « garenne ». Traduction : « les garennes ».

### Garz an Hotec

*Garz* : « talus », notamment « talus de défense ».

*An hotec, an gotec* ou encore *an goten*.

Nous rapprocherons ce terme de *kergoten*.

*Garz an Goten* : « le talus du vieil homme », « le talus de l'ancien ».

## Garzoles

*Garzo* : un des pluriels de *garz*.

*Les, lis* : « manoir ».

Garzoles : « les talus du manoir ».

## Golledic

### Golled

Désigne le fond d'une vallée ou la partie basse de certaines communes <sup>4</sup>.

*lc* : diminutif.

Golledic : « fond de la petite vallée ».

## Gouetres

*Gouatrez* en 1806 <sup>1</sup>.

*Gouez, goas, gwaz* : « rivière », « ruisseau ».

*Très, Irez*, prononcé *treuz*.

Gouetres : « ruisseau sinueux » sans exclure totalement la notion de passage de rivière possible à cet endroit.

## Grand Ruellou

Ruellou : *ru* (« tertre ») vient de *krugellou*, pluriel de *krugell* désignant un tumulus mais aussi un tertre. Précédé de l'article, nous avons *ar c'hrugellou*, puis *ar (c'h)ru(g)ellou*, soit *ar ruellou*. La non prononciation du « g » nous rapproche de *ri(g)olvan*.

## Guern an Groc'h

*Gwern* : « marais », « aulnaie », « endroit humide ».

*An groc'h* : « la colline ».

Guern an Groc'h : « le marais situé sur la colline ».

## Ker Mathaou

*Ker* : « village ».

*Mathaou* : de Mathurin, prénom d'origine latine dérivé de *maturus* (« mûr »).

Ker Malhaou : « village de Mathurin ».

## Ker Yvonnick

Diminutif en *ic* de Yvon ou Yvonne. Yvon vient de Yves qui a une étymologie celtique (*if*).

Ker Yvonnick : « village du petit Yvon » ou « village de la petite Yvonne ».

## Kerauter Gall

Keroterb an Gallenl 1806 <sup>1</sup>.

*Oter, aotrou* : « maître », « seigneur », « monsieur ».

*An gall* : « le français ».

Kerauter Gall : « village de monsieur Le Gall ».

### Kerbastard

*Bastard* : « bâtard ».

Kerbastard : « village de Bastard » (nom de personne) ou « village du bâtard ».

### Kerbellec

*Bellec* : « prêtre ».

Après *ker* ou « ville », il est toujours difficile de savoir avec certitude si le substantif est un nom propre ou un nom commun.

Kerbellec : « village de Bellec » ou « village du prêtre ».

### Guerngaer

*Guerngaer* : « beau marais », ou *guern an gaer* : « marais au beau » ou « marais à Le Caer ».

### Kergonan

« Village à Conan ». Saint Conan était originaire d'Irlande. Conan vient du celtique *cun* : « seigneur ».

### Kergoten

Kozh (« vieux ») devient *koh* en vannetais.

Kergo(z)hden donne *kergoden* puis *kergoten*.

Kergoten : « village du vieil homme » ou « village de Coten » (nom de personne).

### Kergoubleau

Koublo, pluriel de koubl : « jonction », « pli », « méandre ». Il existe un Kercoublo à Cohiniac.

Kercoublo : « village des méandres » ou « village de la jonction des ruisseaux »

### Kergrist Lan

Kergrist er Lan en 1806 <sup>1</sup>

*Lan* : « monastère », « ermitage » ou « lande ».

Kergrist Lan : « village du Christ dans la lande » ou « village du christ de l'ermitage ».

### Kergroaz

*Kroaz* : « croix ».

Kergroaz : « village de la croix », « village situé près de la croix ».

### Kerbernard

Création récente: «village de Bernard», prénom d'origine germanique<sup>6</sup> formé de *bern* (« ours ») et *hard* (« dur »).



## Kerberthou

«Village de Berthou» où on trouve le germanique *berht* : «brillant», « illustre ».

## Kerbrun

« Village de Brun » (nom de personne).

## Kerdaniel

Village de Daniel », prénom d'origine hébraïque de *dan* (« juge ») et *el* (« Dieu »)

## Kerflec'h

*Flech'*, pluriel de *floc'h* : « page », « écuyer », « bon cavalier ».

Kerflec'h: «village de Le Flec'h» (nom de personne) ou «village des écuyers» ou « des bons cavaliers ».

## Kerfornan

*Forn*: «four».

*Nan, de nant* : « vallée ».

*Fornan, forn an nant* : « le four de la vallée ».

Kerfornan : « village du four de la vallée ».

## Kergaër

Guergaeren 1806 <sup>1</sup>

## Kerguissec

Kerguinsec en 1806.

*Guissec, gwinizhek* de *gwinizh* : « froment ».

Kerguissec : « village où le froment est abondant ».

## Kerhuel

*Huel* : «haut».

Kerhuel : « village du haut », « ville haute ».

## Kerimarc'h

*Marc'h* : « cheval » ; *marc'heg* : « chevalier ».

Kerimarc'h : « village du chevalier ».

## Kerjou

*Riou*, pluriel de *ri* : « roi ».

Kerjou : « village à Riou » (nom de personne) ou « village des rois ».

## Kerjean

« Village à Jean », prénom d'origine hébraïque<sup>6</sup> de Yohanan : « Dieu a fait grâce ».

### Kerledec

*Ledec, ledan* : « large ». La topographie du lieu nous laisse penser qu'il s'agit en réalité de *guerledec*, soit *guernledec*.

Kerledec : « marais large » ou « grand marais ».

### Kerleouret

*Leouret, leoret* : plusieurs possibilités d'interprétation :

- Kerlenoret : « village à Lenoret » qui veut dire « l'honoré »,
- Kerlouet : « village à Louet » qui veut dire « gris »,
- Kerlenc'Horet : *len* (« étang ») ; *gorred* (« lieu de pêcheries ») : « village près de l'étang aux pêcheries ».

### Kerlevenez

*Levenez* : « joie ».

Kerlevenez : « village de la joie » ou « village à Levenez ».

### Kerlouis

« Village à Louis », prénom d'étymologie germanique <sup>6</sup> de *hlod* (« gloire ») et *wig* (« combat »).

### Kerlun

Les anciens bretonnants prononcent *kerc'leun*, d'où *kleun, kleuz*.

*Kleuz* : « talus ».

Kerlun : « village près du talus ».

### Kermarc'h

En apparence, «village du chevalier». Néanmoins, il convient de noter l'écriture Kermarc en 1806. Ce serait alors «le village de Marc », prénom d'origine latine ou grecque.

### Kernan

Ant (an ant) s'appliquait à la vallée même si aujourd'hui il est conservé avec le sens de « sillon » (trace laissée par le soc d'une charrue).

*Kernant* : « village de la vallée ».

### Kernangoet

Kernangoet en 1806 <sup>1</sup>.

*An goet* : « le bois ».

*Kern* : altération de *guern*.

Kernangoet est en fait Guernangoet : « le marais près du bois ».

### Kernaonet

*Naoued*, de *naou* : « pente », « écoulement ».

Kernaonet : « village construit sur la pente », « village où il y a de la pente ».

### Kernavalen

*Avalenn* : « pommier ».

Ker an avalenn : « village du pommier », « village où se trouve le pommier ».

### Kerody

*Ody*, de *ozac'h ty* : « maison du chef de famille » avec le sens de « maître ».

Kerody : « village à Ody » (nom de personne) ou « village du maître ».

### Kerpage

« Village où habite Le Page » ou *kerfloc'h* étudié précédemment.

### Kerroc'h

*Roc'h* : « rocher ».

« Village près du rocher ».

### Kersaint

*Kersan* en breton.

La mise en garde formulée par Jean-Marie Ploneis<sup>4</sup> est fondamentale pour une interprétation correcte.

*San* désigne le fond humide d'une vallée.

Kersaint : « village du fond de la vallée ».

### Kerscoet

Contraction de Kerascoet.

*Scoet* : « écu », « bouclier ».

*Houarn* : « fer », « acier ».

*Ascoet*, *arscoet* : « bouclier métallique » par opposition aux chevaliers qui, au Moyen Age, avaient des boucliers en bois.

Kerscoet : « village de l'homme au bouclier métallique ».

### Koat Avit

*Koad David* : « le bois à David », prénom d'étymologie hébraïque <sup>6</sup> signifiant « tendrement aimé ».

### Kroaz al Lardig

*Lardig* : diminutif de *lard* : « gras ».

*Al lardig* : « le petit gras » ou « le petit gros ».

Kroaz al Lardig : « La croix du petit gros ».

### Kroaz Dom Herry

Bien sûr, ce n'est pas *dom* mais *don* : « profond ».

*Herry* : « Henri ».

Existence d'un Kroaz Dom Yann à Plouguiel.

Kroaz Dom Herry : « croix à Henri » située dans un endroit profond.

### Kussuliou

Voir Croix Cussuliou.

### Lestaurec

*Les* : « manoir »

*Tor* : « ventre »

*Torec* : « ventru »

Lestaurec : « manoir situé sur une éminence ventrue ».

### Loqueltas

*Lok* : « lieu consacré à... ».

*Gueltas* : « Gildas ».

A l'origine, saint Gildas guérissait de la folie appelée *droug sant Weltas*.

Loqueltas : « lieu consacré à Gildas ».

### Mezamo

*Maez* : « champ ».

*Ar mao, ar mau* : « jeune garçon » dans le sens de « serviteur ».

Mezamo : « le champ du serviteur », peut-être « du valet ».

### Minoterie

#### Moulin Buhan

*Buhan, buan* : nom de personne signifiant « rapide », « qui va vite ».

Moulin Buhan : « moulin à Buhan ».

#### Moulin de Kerledec

Kerledec déjà expliqué.

Moulin : *milin* en breton.

#### Moulin de Trohan

*Tro, traou* : « bas ».

*Han* : altération du « n » en « h ». En fait : *non, nant* : « vallée ».

Moulin de Trohan : « moulin du fond de la vallée ».

#### Moulin de Saint-André

André, prénom d'origine grecque <sup>6</sup>, de *andros* : « viril », « courageux ».

« Moulin du village de saint André ».

### Pempoul Bihan

*Penn* : « bout », « extrémité ».

*Poul* : « mare », « étang ».

Pempoul : « l'extrémité de la mare », « de l'étang ».

Pempoul Bihan : « le petit village du bout de l'étang » ou « le village du bout du petit étang ».

### Pen al Lan

*Penn* : « bout », « extrémité ».

*Al lan* : « monastère », « terre consacrée » mais aussi « lande ».

Pen al Lan : « le bout de la lande ».

### Pen ar Guer

*Ar guer* : « le village ». Pas de confusion possible avec *gwern* qui aurait donné *ar vern*.

Pen ar Guer : « le bout du village ».

### Picardie

*Picard ty* : « la maison à Picard » ou « la maison du Picard » (personne originaire de Picardie qui a pu s'installer à cet endroit).

### Pont Per

*Per* : forme bretonne de Pierre (prénom).

Pon Per : « le pont à Pierre ».

### Porjou

Pluriel de *porzh*. *Porzh* désigne une cour mais aussi une maison importante (manoir), une porte cochère, une cour fermée. 42 hameaux des Côtes-d'Armor contiennent l'expression « les portes » et 138 l'expression « la porte ». Porjou : « les portes ».

### Porz Coz

*Porzh kozh* : « vieille cour » (fermée).

### La Récompense

Nom français récent.

### Resguerveno

Restguervenou en 1806 <sup>1</sup>.

*Rest* : B. Tanguy s'interroge sur la signification de ce mot. Il propose le terme de « manoir » sans pouvoir l'affirmer complètement.

*Guer, guern* : *guerveno, guernevenou*. Ce passage est autorisé par l'existence d'un Guernevanou à Saint-Servais et d'un Guernevan à Glomel.

*Evan* est ici une déformation de *even* appelé *euven* en vieux breton. On invoque saint Ewen pour la guérison de la fièvre.

Restguerveno : « manoir du marais à Evenou » (ou « des Even »).

## Resmerrien

*Rest* : voir ci-avant.

Restmerrien : « manoir à Merrien » (nom de personne signifiant « fourmis »).

## Rossil

*Roz* : « coteau ». *////* : « sorbier ».

Rossil : « coteau du sorbier »

## Roudiou

*Roud* : « gué » ou « ruisseau »<sup>4</sup>. *Roudiou* : « les ruisseaux » ou « les gués ».

## Route de Beaucours

Déjà expliqué.

## Rozelier

*Roz* : « coteau ».

Il nous semble qu'il convient de voir une altération de roseier un des pluriel de *roi*).

Rozelier : « les coteaux ».

## Ruellou

Voir Grand Ruellou.

Ruellou : « les tertres ».

## Ruhaer

*Ru* : « tertre ».

*Ru ar c'haer*, *ru er c'haer*, mutation du « k » en « c'h ». Contraction de *ru er c'haer en ruhaer*.

Ruhaer : « le tertre à Le Caer » (nom de personne signifiant « le beau »).

## Saint-Alain

*Alan* en breton. Oublié des hagiographes, on n'en connaît pratiquement rien.

A Corlay, une statue dans l'église le représente.

## Saint-André

Expliqué plus haut.

## Saint-Éloi

II est connu pour la protection des chevaux.

## Saint-Eusèbe

Saint Eusèbe était prince de la Bretagne armoricaine au V<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

## Saint-Hervé

Ce saint protège de la peur. Il est invoqué contre les loups. D'ailleurs, il est souvent représenté accompagné d'un loup et d'un grand enfant.

### Sainte-Tréphine

(route de)

Sainte Tréphine invoquée pour guérir les enfants.

### Salle Cotterio

*Cotterio* : expliqué plus haut.

*Salle* : on peut supposer la salle d'une maison riche, voire d'un château.

Salle Cotterio : « maison » ou « château du bois à Riou ».

### Silou

Frotier de la Messelière l'écrit *Dzillou*, orthographe surprenante s'il en est. Une observation minutieuse de la carte placée dans son livre *Le Pays de Quintin : son passé, ce qu'il en reste* autorise des écritures plus proches de la réalité, à savoir : *cozillou* ou *rozillou*.

Nous proposerons *rozillou* : « le coteau des sorbiers » ou *cozillou* « les vieux sorbiers ».

### Stank Merien

*S tank* : « petit barrage » ou « étang ».

S tank Merien : « petit barrage à Merien » (nom de personne).

### Toul Bleau

*Toull* : « creux », « trou ».

*Bleyo* : s'il venait de bleiz (loup), le pluriel aurait été bleizi. Il existe un Kerblenou à Plouëzec ; ceci nous conduit au vieux breton blein (« sommet »).

Toul Bleau : « la fosse aux loups » ou « le trou des sommets »

### Trohan (Le)

Expliqué à Moulin Trohan.

### Ville Blanche (La)

Francisation de *kervenn*.

### Ville Neuve

Francisation de *kernevez* signifiant « le nouveau hameau ».

*Michel PRIZIAC*

# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

*Pays d'Argoat N° 18*

*Yannick Botrel*



# La seigneurie du Sullé, en Plésidy

## Quelques notes historiques

Avant d'aborder l'histoire de Sullé proprement dite, il convient de préciser ce que l'on entend par « seigneurie » sous l'Ancien Régime<sup>1</sup>. En simplifiant à l'extrême, on peut dire qu'une seigneurie était un espace juridique et territorial dans lequel s'exerçait une justice privée, celle du seigneur. Celui-ci était propriétaire foncier habitant et exploitant lui-même une partie de son domaine appelée « la retenue », en concédant l'autre partie sous forme de métairies ou de domaines congéables. Retenue et terres concédées constituaient la propriété utile du seigneur.

D'autres terres pouvaient appartenir au fief, mais non pas en propre au seigneur lui-même - sur celles-ci il n'avait que la propriété éminente - c'est ce que l'on nommait « les mouvances ». L'ensemble des vassaux de la seigneurie devait se soumettre à la justice seigneuriale qui, suivant son importance, pouvait être « basse », « moyenne » ou « haute »<sup>2</sup>. Les *basses justices* étaient peu nombreuses en Bretagne, de l'ordre d'une pour dix. Leur compétence était féodale, civile, administrative et de police. Elles avaient à connaître « tous les droits et devoirs dus à cause du fief ». Les *moyennes justices* étaient elles aussi pratiquement inexistantes dans notre région alors que les *hautes justices*, en revanche, étaient très nombreuses. A celles-ci se rapportaient de nombreux droits civils mais, surtout, elles pouvaient avoir à connaître des délits criminels et le pouvoir de les châtier : les hautes justices possédaient la puissance de mort.

La manifestation patente de la haute justice, l'« intersigne de son existence » était le patibulaire ou gibet, dont le nombre de pots (ou piliers) marquait l'importance. Il se dressait fréquemment sur les hauteurs comme pour marquer de façon éclatante l'étendue du pouvoir du seigneur et l'exemplarité de sa justice.

Chacun a compris que, dans un tel système, le seigneur était à la fois juge et partie dans les conflits l'opposant à ses hommes, et ceci de façon très légitime. On imagine sans peine les formidables moyens de pression, et d'oppression, que possédait de la sorte le château à l'égard des vassaux.

Une confusion se produit fréquemment quant à l'usage du mot seigneurie. Ainsi, on a pu qualifier de seigneurie le Helloc'h (Bourbriac) ou le Médic (Plésidy). Sans contester, ces deux terres ont des possesseurs nobles, qui portent le titre de seigneur<sup>3</sup>, mais par une sorte de confusion sémantique. Pourtant, partant d'un point de vue juridique, la différence entre le Médic et le Sullé par exemple est éclatante. Les deux terres ont de l'importance, appartiennent à des nobles, possèdent moulin avec obligation de le suivre, des prérogatives honorifiques, mais seul le Sullé a une justice.

Afin d'établir cette différence de façon formelle, Jean Gallet<sup>4</sup> qualifie de seigneurie tout fief possédant une justice seigneuriale, basse, moyenne ou haute, et de sieurie tout autre « terre d'une certaine ampleur » où ce droit n'est pas établi.

### A propos du Sullé

Localement (région de Plésidy - Bourbriac - Saint-Adrien), le nom Sullé est prononcé « Jullé ». Cette prononciation est à rapprocher de celle de Kerjalous (village de Bourbriac) autrefois Kersaloux et encore de celle de Plésidy, « Plijidi<sup>(\*)</sup> ».

Cela démontre que dans la langue écrite le « s » et le « j » ont eu, à un certain moment, la même valeur et que le breton actuel a conservé la prononciation la plus ancienne : la langue parlée n'a pas déformé le toponyme, elle l'a, bien au contraire, maintenu.

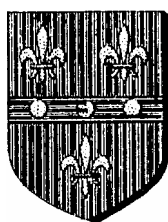
Sur la signification du nom Sullé, voici l'opinion de M. Bernard Tanguy, chercheur au CNRS, qui ne se prononce qu'avec prudence. « Homonyme de Sulé, village de Surzur (Morb.) et de Sullé, ruisseau et lieu-dit de Brain-sur-Vilaine (I.-et-V.), il semble bien contenir le radical vieux breton sul " soleil ", élément fréquent dans les noms de personnes et qu'on a aussi très certainement dans le nom du Sulon.

\* *Plésidy/plijidi* : « *pie* » pour paroisse, « *jidi* » nom d'homme.

C'est la finale qui suscite surtout des interrogations. Il est peu probable que ce soit une évolution romane en " -é " du suffixe gaulois " -acos ", mais en revanche possible que ce soit une forme évoluée du suffixe vieux breton " -oe " ou " -ac ". Il pourrait, en ce cas, s'agir d'un anthroponyme employé seul. En l'absence de graphies anciennes, il est difficile de se prononcer. »

## A l'origine de la seigneurie

L'actuel village du Sullé n'est pas différent du site de l'antique château qui est à l'origine de la seigneurie. Une simple visite sur ce terrain permet de conforter cette opinion : l'endroit apparaît, dès le premier coup d'œil, comme éminemment défensif. Une prospection sommaire laisse d'ailleurs déceler quelques vestiges avec d'anciens murs bâtis au bord de l'à-pic dominant un méandre de la rivière. Sans nul doute, un travail d'archéologue pourrait permettre d'appréhender le plan précis des bâtiments et en dater les diverses phases d'occupation.



Suzlé (de)

En l'absence de toutes données, on peut cependant tenir pour probable que, dès le haut Moyen Âge, se soit trouvée là une forteresse, même humble. A un jet de flèche de celle-ci passait un grand chemin, une ancienne voie romaine, conduisant du nord de la Bretagne par Guingamp jusqu'à Vannes, l'ancienne Darioritum<sup>5</sup>. C'est donc de l'existence de ce château qu'est née la seigneurie du Sullé. Aucun élément n'est parvenu à notre connaissance permettant de dater approximativement son apparition ni de savoir qui étaient les premiers seigneurs à résider en ce lieu. A l'origine, une famille aurait porté le nom de Sullé, ce qui en soit n'est pas étonnant. L'armoriai de Bretagne de Pottier de Courcy, citant en cela l'armoriai breton de Guy Le Borgne publié en 1667, donne le blason du «Suzlé, seigneur dudit lieu, paroisse de Plésidy : «*De gueules à trois fleurs de lys d'or, à la fasces en divise d'azur, chargée de 3 besants d'or.* »

## Le Sullé au XVII<sup>e</sup> siècle

Il faut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour pouvoir entreprendre une approche descriptive de la seigneurie du Sullé. Un document probablement la copie d'un aveu - dresse l'inventaire précis des biens que Claude-Hyacinthe de Bégaignon, seigneur du Sullé, tient sous le duché de Penthièvre. L'objet de cette petite étude se limitant au Sullé, nous n'aurons pas à faire ici état des autres fiefs disséminés à travers le Trégor que possédait M. de Bégaignon.

La « seigneurie et châtelainie du Sullé » s'étendait alors sur les paroisses de Plésidy-Kerbezre<sup>6</sup>, Bourbriac et Saint-Adrien (trêve), Coadout, Plouisy, Ploumagoar. En ces trois dernières, les possessions du Sullé n'étaient guère importantes.

- Dans la paroisse de **Plésidy**, en revanche, la seigneurie comptait des terres ou des bâtiments, souvent les deux, dans un certain nombre de villages ; Trévelost, Kergonan, Kerhenry, Lanmenguy, Kerbouret, Kerbanel, Tanegan, Garslouet, Saint-Alor, Médic, Gollochoas (?) et au bourg. Elle possédait, en outre, des rentes féodales et cheffrentes pour les métairies nobles de Keronen. (Aujourd'hui Keron), Sullé, Goas-caradec, sur le moulin du Sullé et sur la maison noble de Keronen.

- **A Saint-Adrien** : la juridiction s'étendait sur Rest-an-Louarn, Keranlourec, Kербellec, Kermorzu, Kertoudic, Cohennec, Kermarcal, Kerpière.

- **A Bourbriac** : Keriou, Langoat Izelan, Langoat Uhelan, Le Bod, Tannouédu. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle au moins la métairie de Kerborzic dépendait elle aussi du Sullé.

Le document auquel il est fait allusion plus haut mentionne encore « les annexes » de la seigneurie :

- **A Bourbriac** : la seigneurie noble de Kerliviou, acquise par les Bégaignon au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec sa métairie, des domaines congéables à Rubertel, des parcelles à Keratret, des terres à Ker-an-Chenou (Kerichenou), la métairie noble de Logoray.

- **A Saint-Adrien** : le manoir noble de Kergadiou avec ses bois et rabines de décoration et la chapelle de Maudez lui appartenant, les métairies nobles de Kergadiou et Parc Lan (Pen Lan ?).

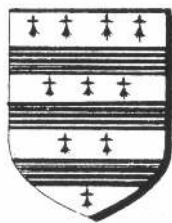
Aux confins de Bourbriac et Saint-Adrien, la seigneurie revendique le tiers de la lande de Lanniou ainsi que le droit pour les vassaux de faire paître leurs bestiaux dans un autre tiers.

• **A Plésidy** : la seigneurie de Keronen-Kerliviou avec droit de colombier « à présent ruiné », ayant juridiction haute, basse et moyenne « à deux piliers à présent ruinés de caducité » et pourtant confirmée par arrêt de la chambre royale du 5 janvier 1674.

## Mémoire des pierres

Le linteau de cheminée de la maison actuelle du Sullé porte, taillé dans la pierre, un blason. Si l'on en croit l'armoriai de Bretagne de Pottier de Courcy, il s'agirait des armoiries de la famille de Lesmais « vicomte dudit lieu paroisse de Plestin » :

« *D'argent à 3 fasces d'azur accompagnés de 10 Hermines de Sable 4,3,2 et 1.* »



*Lesmais (de)*

Il n'apparaît pas que la famille de Lesmais ait possédé en propre le Sullé. Faut-il conclure à une alliance entre un seigneur du Sullé et une demoiselle de Lesmais ? Le champ des conjectures est ouvert...

D'autres terres à Kerzière, Cleudrein, Guern-an-Melen (?), Cailouan et la métairie noble de Goascaradec.

Quoique nommé « seigneur du Sullé », Claude-Hyacinthe de Bégaignon ne résidait pas à l'endroit dont il portait le nom.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en effet, on ne voit plus là qu'un « emplacement de château ruiné » dont il demeure « les allées et rabines » y conduisant ainsi que ses « issues et largesses » et la « futaye » qui accompagne les résidences nobles. Il ne s'agit plus que de vestiges et l'ancien château ne se relèvera jamais de cet abandon non plus que « le colombier ruiné » témoin déchu d'un privilège de la noblesse.

Mais là n'est plus l'important. L'épine dorsale de la seigneurie est à l'évidence sa « juridiction haute, basse et moyenne » connue depuis 1471 et confirmée par arrêt de la Chambre royale le 18 novembre 1673. Cette juridiction fonctionne grâce à un nombreux personnel que seul peut nommer le seigneur du Sullé : sénéchal, alloué, lieutenant, procureur fiscal, greffiers, procureurs, sergents - ces derniers

sont exemptés du devoir de guet.

A l'instar de Keronen-Kerliviou, le Sullé possède aussi sa potence mais plus importante puisqu'ayant « quatre piliers », elle aussi « à présent ruinée »<sup>7</sup>.

Le désintérêt manifeste à l'égard de l'entretien des potences tient probablement à l'aspect coûteux des exécutions capitales. Celles-ci nécessitaient de faire venir un bourreau professionnel afin d'exécuter les sentences.

Aux mains des juges du Sullé demeure malgré tout un arsenal répressif à l'usage de la petite délinquance. En l'an 1571, le roi Charles IX a consenti à autoriser Catherine de Toumehine, dame de Vauclerc et Sullé, à ériger deux foires au bourg de Plésidy. La première se tient le jour de la Saint Pierre, le 11 juin, et à cette occasion le seigneur fait procéder à la collecte des diverses rentes dues par les vassaux. La seconde foire est établie en novembre, le jour des morts.

Quand on sait que les foires étaient des lieux privilégiés d'ivrognerie et de violence, on s'explique l'existence de « sept colliers pour mettre et attacher les délinquants au bourg de Plésidy ».

Outre le choix de nommer son personnel de justice, le seigneur du Sullé a encore celui de nommer « les notaires et tabellions », ceci pour dresser tous les actes concernant « les mineurs, tutelles, curatelles, confections d'inventaire, certification de bannies, exigences de rachats, lods, déshérences de lignée, de bâtards ».

Au nombre de ses privilèges, il compte encore celui-ci : « Ledit seigneur du Sullé, ainsi que ses ancêtres et auteurs sont, de tout temps immémorial, prévôts en ladite paroisse de Plésidy et en cette qualité ont droit d'instituer un sergent féodé lequel est quitte de guet et taille et a le droit de faire des exploits de justice en ladite paroisse. » Chose remarquable, ce privilège, le seigneur du Sullé le partage **alternativement avec le sieur du Médic**.

Claude-Hyacinthe de Bégaignon paraît avoir été un homme d'ordre et de méthode veillant de près à la gestion de son patrimoine et l'accroissant à l'occasion. A la Saint Michel de l'an 1693, il débute un mémoire qu'il intitule « mes acquets » dont le contenu se révèle des plus intéressants. On apprend ainsi qu'il a acquis, entre autres biens, la métairie noble du Médic et la terre dudit lieu, le convenant Tilly

au même village et *les deniers prévôtaux de la seigneurie (sieurie) du Médic* ».

Ses acquisitions vont encore plus loin car il achète la métairie noble de Tro Rolland (Trolan), un moulin à Plésidy, une demi-métairie du lieu noble de Guernemellen (?), des biens à Saint Judée (Saint-Jude) en Bourbriac, etc

### Le Sullé : les droits d'église

On ne saurait clore l'inventaire de la seigneurie sans faire état des « droits honorifiques et prééminences d'église » dont elle pouvait jouir.

Le seigneur revendique ces droits dans chacune des paroisses où s'étend son fief. A Plésidy, il se déclare en 1624 fondateur de l'église paroissiale, titre d'ailleurs contesté par le duc de Penthièvre qui, en tant que seigneur supérieur, se veut premier fondateur de l'ensemble des églises bâties en son duché (1682).

Il est vrai que le duc de Penthièvre se réserve « la faculté d'en concéder ce droit de fondateur à qui bon lui semblera », ce qu'il fait d'ailleurs concernant l'église de Bourbriac, en 1740. A Plésidy, le seigneur du Sullé est encore le fondateur de la chapelle Saint-Alor, qui est la chapelle du château. Cette situation correspond tout à fait à ce que l'on rencontre ailleurs dans le Minibriac, chaque seigneurie possédant sa chapelle, la plupart du temps assez éloignée du manoir seigneurial. Les armoiries du seigneur apparaissent dans ces chapelles, souvent dans la « maîtresse vitre » (le vitrail du chevet) afin de rappeler à chacun ses droits inaliénables.

Dans l'église de Bourbriac, et sans aucun doute en celle Plésidy, le seigneur du Sullé possède un banc privé où il vient entendre la messe avec sa famille. Selon toute vraisemblance, il possède également en ces deux églises des tombeaux et des enfeux où reposent ses ancêtres et prédécesseurs.

Si cette situation de fondateur implique des droits honorifiques, elle implique également des devoirs financiers. Le seigneur du Sullé contribue à l'entretien de l'église de Plésidy. A cette fin, il fait à la fabrique une fondation qu'il finance au moyen de diverses rentes et cheffrentes versés par ses vassaux de Plésidy.

### Les seigneurs du Sullé

Il y aurait eu à l'origine une famille portant le nom de Sullé, comme cela a été mentionné plus haut, sur laquelle on ne sait rien...

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en revanche, on a la certitude que la seigneurie du Sullé appartient à la famille La Motte de Vauclerc

1) **Philippe de La Motte**, sieur de Vauclerc, possède la métairie de Kerborzic en 1513. Au siècle précédent, « Ker-porzic » appartient à la dame du Sullé.

2) **Laurent de La Motte**, décédé la veille de Noël 1553, laisse une veuve, Jeanne Visdelou, douairière de Vauclerc et dame du Sullé. Il laisse aussi un fils, François, dont le tuteur est Joseph de La Motte (voir E2921, Arch. départ.).

3) **Joseph de La Motte**, probablement frère de Laurent, décède avant 1569. De son mariage avec Catherine de Tournemine sont nées 2 filles, Jeanne et Renée. François de La Motte a donc dû mourir jeune et ses biens sont passés à Joseph, son tuteur, puis aux filles de ce dernier



*De la Motte*

4) En 1586, **Jeanne de La Motte**, dame du Sullé, est l'épouse de **François de Coligny**.



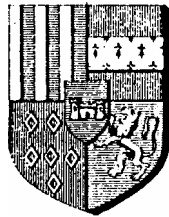
*Colligny (de)*

5) En 1603, **Renée de La Motte** de Vauclerc et René **de Derval**, son époux, sont dame et seigneur de Mereil et Sullé.



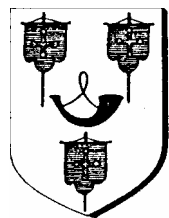
*de Derval (bis)*

6) En 1635, Messire **Tanguy de Rosmadec** est baron de La Hunaudaye, seigneur de Vauclerc et Sullé. Tanguy de Rosmadec est le fils de Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec et Molac époux en secondes noces de Jeanne de La Motte, dame de Vauclerc et La Hunaudaye. On peut supposer que cette Jeanne de La Motte est celle-là même qui a épousé François de Coligny. Elle aurait pu concéder le Sullé à sa sœur cadette, Renée. Renée a-t-elle reçu le Sullé à titre précaire ou est-elle décédée sans enfants?



*De Rosmadec (ter)*

7) **Gilles Jégou de Kervillio** conserve peu de temps le Sullé. En 1644, il le transmet par échange à **Olivier de Bégaignon**, sieur du Rumen. Si échange il y a, Bégaignon doit encore verser à Jégou de Kervillio la somme de 29 552 livres.



*Jégou*

Pour ce faire, Olivier de Bégaignon a recours à son frère cadet, Charles, sieur de Coatgoureden, qui avance pour sa part 1556 livres. Charles est l'époux de Marie de Knechriou, fille de Pierre de Knechriou et Mauricette Gicquel, sieur et dame du Médic.

En 1583, le Médic est à Jeanne de Rosmar: «Le manoir du Médic avec ses rabines, garennes, refuge à pigeons, prééminences d'église à Plésidy, terres, champart de Trévelost, prévôt et sergent féodé de Minibriac alternatif avec le seigneur du Sullé », ainsi que le manoir de Trourolland (Trolan) avec ses rabines et appartenances.

8) Fils de Olivier Le Bégaignon et Noëlle du

Parc (mariage célébré en 1624), **Sébastien de Bégaignon** épouse en 1652 Françoise Visdelou, douairière de Lehen. Ils portent à leur tour le titre de sieur et dame du Rumen et Sullé, Kercadiou et Kerliviou.

9) **Claude Hyacinthe de Bégaignon**, fils des précédents, est né le 26 mars 1653 et baptisé le 5 juillet 1660 à Bourbriac. Époux de Yvonne de Lezildry, il décède vers 1706, sans postérité.

10) La *succession collatérale* de Claude Hyacinthe de Bégaignon fait passer le Sullé à une autre branche de cette famille. En 1730-1741, il est fait mention<sup>8</sup> de « Jean Le Nepvou de Carfort curateurs des enfants de feu Hyacinthe de Bégaignon sieur du Sullé et Jeanne Pinzon ».

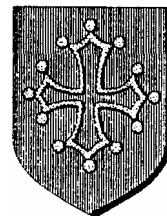
11) On trouve ensuite mention de **Sébastien Joseph Hyacinthe** de Bégaignon<sup>9</sup> ayant épousé Elisabeth Pinczon du Fel. Celui-ci décède en 1763 à Guingamp.

« Haut et puissant messire Sébastien Joseph Hyacinthe de Bégaignon chevalier seigneur du Sullé Keronen Kerliviou Kercadiou Coatcourez et plusieurs autres terres et seigneuries, commandant de la noblesse de Tréguier. »

12) Sa fille et héritière est **Jeanne Hyacinthe de Bégaignon**, épouse de **Jean Julien Botherel** de Quintin

13) De ce mariage naît **Jeanne Françoise Thérèse de Botherel** de Quintin. Elle épouse à Guingamp, en 1754, **Claude Louis de La Lande de Calan** qui meurt peu d'années plus tard à Blaye, près de Bordeaux.

Jeanne Françoise Thérèse de Botherel de Quintin est le dernier seigneur du Sullé. La révolution survenant, elle va connaître l'émigration puis le retour en l'an X (1802 - 1803)



*Botherel (de)*

#### NOTES :

1. M. Jean GALLET a, concernant la Bretagne, parfaitement éclairé la question (Jean Gallet, *La Seigneurie bretonne*).
  2. A. GIFFARD, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, éditions Rousseau, Paris, 1902
  3. Dans le même esprit la langue bretonne utilise le terme « Aotrou » à l'exclusion de tout autre pour désigner le noble propriétaire foncier et le seigneur justicier.
  4. *Op. cit.*
  5. Cette route a été aménagée au XVIII<sup>e</sup> siècle sous le duc d'Aiguillon en voie royale. L'observation de la carte de Cassini indique que cette voie royale se plaquait sur la voie romaine dont elle ne s'écartait qu'en de rares endroits. A un km, au village de Pen Lan en Saint-Adrien se trouve encore une statue fort abîmée du dieu Mercure protecteur des voyageurs, des marchands et... des voleurs.
  6. Par Plésidy-Kerbezre, on entendait l'actuelle commune de Plésidy, Kerbezre désignant littéralement « La ville (Saint) Pierre », c'est-à-dire le bourg groupé autour de l'église, elle-même placée sous le vocable de Saint-Pierre. Par opposition, les trêves de Plésidy situées outre Trieux, Saint-Péver, Saint-Fiacre et Senven étaient appelées Plésidy-Lehart du nom d'une seigneurie dépendant de la châtellenie de Châtelaudren.
  7. L'ancien cadastre de Plésidy mentionne deux parcelles du nom de Krec'h justice où ce gibet aurait pu être établi
  8. Fils de Olivier Le Bégaignon et Noëlle du Parc (mariage célébré en 1624), **Sébastien de Bégaignon** épouse en 1652 Françoise Visdelou, douairière de Lehen. Ils portent à leur tour le titre de sieur et dame du Rumen et Sullé, Kercadiou et Kerliviou.
  9. **Claude Hyacinthe de Bégaignon**, fils des précédents, est né le 26 mars 1653 et baptisé le 5 juillet 1660 à Bourbriac. Époux de Yvonne de Lezildry, il décède vers 1706, sans postérité.
  - 10) La *succession collatérale* de Claude Hyacinthe de Bégaignon fait passer le Sullé à une autre branche de cette famille. En 1730-1741, il est fait mention\* de « Jean Le Nepvou de Carfort curateurs des enfants de feu Hyacinthe de Bégaignon sieur du Sullé et Jeanne Pinzon ».
- \* Voir B 496, Archives départementales des Côtes-d'Armor.
- Les premiers lecteurs de Pays d'Argoat se reporteront aux n° 1 et 2 dans lesquels M. de Bégaignon, comte du Sullé, est évoqué (c/. « Une sombre affaire »).

*Yannick BOTREL*

# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

## Les Débuts de l'instruction Publique : Exemple de Maël-Pestivien



*Pays d'Argoat N° 18*

*Lucien Le Verge*

# Les débuts de l'instruction publique

## L'exemple de Maël-Pestivien

La lecture des délibérations des anciens registres des conseils municipaux montre les difficultés rencontrées par les administrations locales pour mettre en place l'instruction publique ; elle donne aussi la mesure du chemin parcouru jusqu'à ce jour.

Première observation : jusqu'aux années 1881-1882 où l'école est devenue « gratuite, laïque et obligatoire », l'instruction des filles préoccupait beaucoup moins les élus que celle des garçons. En fait, celle-ci n'a débuté que vingt ans plus tard; les enseignantes étaient moins rétribuées, les locaux et le matériel dérisoires.

### Des débuts difficiles

**Juillet 1844.** - Première délibération concernant l'école : « Le conseil municipal ne peut réparer le presbytère, la commune étant grevée d'impôts pour la construction d'une école de garçons. »

**7 février 1848.** - Monsieur Mathurin Le Bail, né à Corlay, demande à exercer les fonctions d'instituteur dans la commune. Le conseil émet un avis favorable et le présente au comité supérieur pour cette autorisation.

En 1848, le salaire de l'instituteur est de 600 F/an, financé par

- la part des familles: un franc par mois et par élève, soit.....97,00 F
- 3 centimes spéciaux votés par le conseil, soit.....146,43 F
- la subvention de l'État et du département.....356,57 F

En 1861 la contribution des familles est portée à 1,25 F par mois et par élève.

**1867.** - La demande formulée par le préfet pour qu'une bibliothèque soit créée est rejetée : la commune, qui dépense 14 000 F pour réparer le clocher et le presbytère ne dispose pas des crédits nécessaires...

« II ne sera fait aucune modification au régime de l'école publique des garçons ; la gratuité ne sera accordée qu'aux familles ne pouvant payer, soit dix familles + une indigente.

« La commune versera 0,75 F par mois et par élève ayant la gratuité à l'instituteur.

« Le conseil souhaite une école spéciale de filles. »

Ce vœu a le mérite d'être formulé, mais il n'y a pas de local convenable et pas de crédits disponibles pour une construction. Côté enseignantes, les choses se présentent sous un jour plus favorable : « Dans deux ou trois ans, les deux filles de l'instituteur auront les diplômes convenables et pourront enseigner chez leurs parents. »



**9 mars 1868.** - L'instruction publique à Maël est presque une affaire de famille : après François Le Bail, instituteur chez les garçons, c'est Madame Le Bail qui reçoit l'agrément du conseil pour instruire les petites filles. Il est précisé que « moyennant une rétribution communale, on accepterait les indigentes ». Le même jour, le conseil lui alloue 60 F d'encouragement. Le traitement annuel de l'instituteur est de 700 F, celui de l'institutrice de 300 F.

La participation des parents varie selon l'âge de l'enfant: 1,25 F par élève ci par mois pour les moins de 9 ans, 1,50 F pour les plus de 9 ans.

**1872.** - «Le maire propose la location des boues et balayages du grand chemin ci des bouses du champ de foire et du chemin qui le traverse. » Dès l'approbation de la délibération, ces boues et bouses seront louées soit à l'amiable, soit par adjudication.

**5 janvier 1873.** - « Le produit de la taxe pour l'organisation de la garde nationale mobilisée sera employé aux travaux d'utilité communale comme suit :

- 2 000 F pour la construction de l'école des filles ;
- 2 000 F pour la réparation du clocher ;
- 1 088 F pour les chemins vicinaux ;
- 200 F pour les réparations de l'école des garçons. »

**1874.** - La commune rencontre des difficultés : en 1874, le salaire du secrétaire de mairie est ajourné. Les salaires annuels des enseignants sont alors de 800 et de 528 F/an. Madame Le Bail démissionne; le sous-préfet demande à l'assemblée communale de choisir une institutrice laïque ou congrégationniste pour la remplacer, le conseil se prononce pour une laïque à l'unanimité.

**1875.** -L'école des filles est ouverte depuis 1867, mais les conditions de fonctionnement sont précaires : la classe est assurée dans une chaumière louée 63 F/an et ne possède que 4 tables et un tableau noir. M. Le Bail demande une subvention de 160 F pour l'école des filles. La nécessité de construire un local convenable est prise en compte : un projet est à l'étude, pour un montant de 11 500 F ; une subvention de 9 500 F est demandée à l'État.

**12 mai 1881.** - Le devis de 21 700 F pour l'école des filles est adopté. La commune ajoute 700 F pour l'achat du terrain.

**1884.** - L'école des filles « dont le financement a débuté en 1873 » est terminée.

## Des agrandissements indispensables

Besoins croissants en personnel enseignant et en locaux accompagnent la généralisation de l'instruction publique :

**1884.** - Le conseil demande la nomination d'un adjoint à l'école des garçons et d'une adjointe à l'école des filles. Des travaux d'agrandissement sont programmés à l'école des garçons : le nombre de garçons d'âge scolaire est alors de 120 pour 1 573 habitants. Mais les élèves du quartier de Saint-Pierre, éloignés du bourg de 4 à 7 km sont scolarisés dans les autres communes : Bulat-Pestivien, Saint-Norgant, Pont-Melvez.

**1886.** - « Le conseil ajourne le projet d'agrandissement de l'école des garçons jusqu'à la nomination d'une adjointe à l'école des filles. » Les salaires sont alors de 1 200 et 1 000 F.

A partir du 1889, on ne trouve plus trace d'inscription au budget communal du versement du salaire des enseignants.

**1901.** - L'école des garçons compte 96 élèves pour deux classes. L'instituteur demande l'ouverture d'une troisième classe. Les plans et devis sont adoptés en 1903, et les travaux sont en voie d'achèvement en 1905. Cette même année, François Bouillonnet est recruté pour le nettoyage et le balayage journalier des classes moyennant une rétribution annuelle de 20 F.

**1909.** - L'assemblée demande la nomination d'une troisième institutrice.

**1928.** - Le montant des travaux prévus à l'école des garçons est revu à la baisse. Le projet de création d'une école de hameau à La Croix-Saint-Pierre est approuvé.

**1935.** - Ouverture de l'école de la Croix-Saint-Pierre (2 classes), pour un coût total de 206 503 F, financé par un emprunt de 191 000 F sur 30 ans.

**1945.** - Mise en place des cantines scolaires.

Les registres de délibérations contiennent aussi un certain nombre de demandes en matériel pédagogique formulées auprès du Ministère: 1 globe terrestre (1896), des livres pour la bibliothèque (1897), 2 planisphères, 2 tableaux de système métrique, 2 cartes d'Europe, 1 carte physique et 1 carte politique de la France (1905)...

**Après la guerre 1939-45,** Maël-Pestivien qui, comme d'autres communes rurales, avait fait de grosses dépenses pour donner aux enfants des conditions de scolarisation meilleures en construisant des locaux convenables et en les équipant du matériel nécessaire, est confrontée à une inversion de tendance. Avec la baisse de population (moins 1000 hab. en un siècle) le nombre des élèves diminue tous les ans. L'école de la Croix-Saint-Pierre, comme d'autres, est fermée depuis 1972. Aujourd'hui, les communes se regroupent et continuent leurs efforts pour que vive l'école rurale.

Lucien LE VERGE